

NIGER

ÉQUIPE HUMANITAIRE PAYS



APPROCHE COLLECTIVE DE LA REDEVABILITÉ ENVERS LES PERSONNES AFFECTÉES

2021-2023

1. Contexte.....	2
2. Définitions.....	2
2.1. Redevabilité envers les populations affectées (AAP)	2
2.2. Retour d'informations	3
2.3. Rumeurs	3
3. Genèse et problématique de la redevabilité collective envers les populations affectées au Niger	3
4. Objectifs stratégiques	5
4.1. OS1 : Améliorer l'orientation stratégique à travers un engagement communautaire coordonnée et systématique.....	5
4.2. OS2 : Améliorer la qualité de l'engagement avec les populations affectées ...	5
4.3. OS3 : Améliorer l'efficacité de la réponse	6
4.4. OS4 : Appropriation de la réponse humanitaire par les populations affectées	6
5. Piliers de redevabilité collective envers les populations affectées	6
5.1. Pilier 1 : Communication et partage d'informations	6
5.2. Pilier 2 : Collecte des retours d'informations et fermeture de la boucle de retour	7
5.3. Pilier 3 : Participation communautaire significative	7
5.4. Pilier 4 : Désagrégation des données	8
6. Mise en oeuvre	8
6.1. Approche	8
6.2. Plan d'action et budget.....	9
6.3. Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie	9
6.4. Risques et défis	9
7. Renforcer les capacités sur l'AAP	10
8. Intégration de l'AAP dans le cycle de planification et de réponse humanitaire	10
9. Annexe	11
9.1. TdR GT AAP	12

1. Contexte

Le Niger traverse depuis plus d'une décennie une crise humanitaire qui s'est accentuée avec la détérioration de la situation sécuritaire à partir de 2015 principalement dans les régions situées dans la bande frontalière avec le Mali, le Burkina Faso et le Nigéria (Tillabéri, Tahoua, Maradi et Diffa).

Les conflits, épidémies récurrentes, l'insécurité alimentaire et la malnutrition chroniques, les événements climatiques extrêmes cycliques et les effets socio-économiques de COVID-19 exacerbent les vulnérabilités des populations affectées.

Cette situation a entraîné une augmentation significative des besoins humanitaires poussant des millions de personnes à dépendre de l'aide humanitaire. Les besoins humanitaires atteignent périodiquement un pic dans divers points chauds (avec des déplacements forcés soudains à grande échelle, la destruction des moyens de subsistance et des violations graves des droits humains. La communauté humanitaire a estimé qu'en 2021, 3,8 millions de personnes¹ auront besoin d'assistance humanitaire dans un contexte où l'accès aux services sociaux de base (soins de santé primaire, eau, éducation), à l'alimentation et à la protection est extrêmement réduit.

Pour répondre aux besoins changeants et renforcer la redevabilité envers les populations affectées, les organisations humanitaires doivent mettre en place les canaux de communication nécessaires avec les communautés affectées afin que les interventions soient mieux ciblées, réactives et, dans la mesure du possible, anticipatives.

Ce document s'appuie sur la version révisée des cinq engagements ((1) Leadership/Gouvernance, (2) Transparence, (3) Retours d'information et réclamations (4) Participations, et (5) Élaboration, Suivi et Évaluation)² développés sur l'AAP par le Comité Permanent Inter Agence (IASC) et approuvée le 20 novembre 2017³ pour refléter les progrès essentiels tels que :

- le Core Humanitarian Standard (CHS),
- le travail effectué par le IASC sur les mécanismes inter-institutions de plaintes communautaires, y compris la PSEA et
- l'importance d'une collaboration significative avec les parties prenantes locales, selon les recommandations prioritaires dans le cadre du Sommet humanitaire mondial de 2016 et du Grand Bargain.

2. Définitions

2.1. Redevabilité envers les populations affectées (AAP)

La redevabilité envers les populations affectées (AAP) dans le cadre des crises humanitaires exige des acteurs humanitaires qu'ils apportent à ces personnes des informations exactes, qu'ils les écoutent et répondent à leurs préoccupations, et qu'ils leur permettent de participer aux décisions qui affectent leur vie. Cela requiert un engagement à adopter des mécanismes institutionnels qui alimentent et soutiennent des approches collectives et participatives. En d'autres termes, AAP se réfère à un principe directeur et un engagement qui sous-tendent tout travail humanitaire ou de développement à utiliser le pouvoir de manière responsable en tenant compte des personnes que les travailleurs humanitaires cherchent à aider, en rendant compte et en étant tenus responsables⁴.

1 HNO 2020

2 <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/AAP%20IASC%20Commitments.pdf>

3 [https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-11/IASC%20Revised%20AAP%20Commitments%20endorsed%20November%202017.pdf)

11/IASC%20Revised%20AAP%20Commitments%20endorsed%20November%202017.pdf

4 IASC AAP overview https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_aap_psea_2_pager_for_hc.pdf

Il s'agira de placer les besoins et les intérêts des personnes affectées desservies par les organisations humanitaires au cœur du processus de décision et d'obtenir les résultats les plus adaptés et les plus utiles pour elles, tout en préservant leurs droits et leur dignité et en améliorant leur résilience face à des situations de vulnérabilité et de crise.

AAP est un élément central - de la protection, et est enracinée dans une approche fondée sur les droits où les agences humanitaires et les donateurs sont les détenteurs d'obligations. AAP contribue aux résultats de la protection, car elle favorise un accès inclusif, équitable et significatif à la prise de décision, aux programmes et aux services.

2.2. Retour d'informations

Le retour d'informations est une opinion positive, négative ou neutre, provenant de quelqu'un de la communauté et adressé à une organisation au sujet de ses programmes et/ou le comportement de son personnel ou de ses représentants. Ce retour d'informations peut être collecté à travers des indicateurs prédéfinis et via des canaux spécifiques ou non (informations concernant tout sujet potentiel communiquées à tout moment).

2.3. Rumeurs

Une rumeur est une information de véracité incertaine ou douteuse, se répandant rapidement au sein de la population et qui doit être démentie par des informations précises. Les rumeurs peuvent concerner des risques ou des maladies, ou porter sur des personnes ou des organisations. Elles ont des effets très négatifs sur la mise en œuvre des interventions, programmes et le comportement des populations.

3. Genèse et problématique de la redevabilité collective envers les populations affectées au Niger

Lors de sa mission au Niger du 23 au 31 mars 2015, l'équipe du Senior Transformative Agenda Implementation Team (STAIT) a émis les recommandations suivantes concernant le leadership et la redevabilité envers les populations affectées :

- *Les acteurs humanitaires intervenant au Niger (y compris les acteurs étatiques) devraient se doter d'une stratégie collective et d'un plan d'action concret sur la redevabilité vis-à-vis des populations affectées par les crises de manière à s'assurer que les interventions humanitaires répondent mieux aux besoins des populations. Les bonnes pratiques sont légion au point de vue organisationnel ; l'Équipe Humanitaire Pays et l'Inter-cluster devraient s'assurer que les initiatives individuelles nourrissent le plan collectif afin que les points de vue et retours des populations soient intégrés à toutes les étapes du cycle de projet. Cela passera par la détermination commune d'un paquet minimum sur la redevabilité - qui inclura notamment des mécanismes pour accroître la participation des femmes et prévenir et traiter les cas d'exploitation sexuelle, la mise en place de mécanismes de contrôle et suivi de l'application de ce paquet minimum, et le renforcement continu des capacités de l'ensemble des acteurs humanitaires à être redevables vis-à-vis des populations.*
- *Il est nécessaire de renforcer l'esprit de responsabilité collective et d'améliorer l'approche commune des membres de l'EHP pour augmenter l'efficacité de la réponse. Pour ce faire, une approche de « champions » centrée autour d'un leadership des membres de l'EHP en soutien au Coordinateur Humanitaire et aux objectifs communs est recommandée. Les intérêts communs*

doivent primer les mandats individuels dans l'intérêt des populations affectées et pour une plus grande efficacité de la réponse. À ce titre, il est recommandé que les responsables des agences, chefs de file représentent davantage les clusters qu'elles dirigent et non seulement les intérêts de leurs agences.

L'équipe du STAIT a aussi facilité un atelier avec la participation des coordonnateurs des clusters et leurs homologues du gouvernement ainsi que des organisations locales, afin de discuter des priorités pour mettre en place la redevabilité collective au Niger. Un plan de travail avait été développé, présenté à l'EHP pour son approbation et aurait dû être mis en œuvre en 2017.

Les participants de l'atelier avaient sélectionné quelques actions classifiées par phase du cycle de Programme Humanitaire qui devraient être systématiquement mises en œuvre pour améliorer la redevabilité collective dans le pays).

L'Operational Peer Review (OPR) de l'équipe STAIT au Niger en mars 2015 avait souligné le besoin de mettre en œuvre de façon plus systématique la redevabilité envers les populations touchées par les crises, et le plan d'action de l'équipe pays après l'OPR reflétait ces considérations en incorporant plusieurs actions liées à la redevabilité collective.

Depuis 2016, les efforts vers une redevabilité collective envers les populations affectées au Niger n'ont pas été consistants. Le groupe créé pour piloter l'AAP dans la Région de Diffa s'est retrouvé dans une certaine léthargie et les effets escomptés ne se sont pas réalisés. Néanmoins, des avancées notables pour collecter les données sur les perceptions des personnes affectées vis-à-vis de l'assistance humanitaire lors l'évaluation des besoins en 2020 sont à saluer.

Une évaluation rapide réalisée à Niamey en septembre 2020 sur deux sites accueillant des sinistrés d'inondations ainsi que des échanges avec des partenaires ont permis de faire un état des lieux des mécanismes et pratiques de la redevabilité envers les personnes affectées et d'identifier quelques défis entravant la réponse aux besoins des populations. Il s'agit notamment de :

- Faible coordination entre les acteurs intervenant dans une même zone ;
- Accessibilité à certaines zones et donc aux populations affectées ;
- Barrières socio-culturelles qui impactent le partage des informations ;
- Barrières communicationnelles pour certaines catégories des populations en situation de handicap (sourds, muets) ;
- Absence ou insuffisance de structures de prise en charge des groupes spécifiques affectés par des chocs.

Lors du cycle de programmation humanitaire 2021, notamment l'aperçu des besoins humanitaires, des efforts ont été faits pour recueillir le niveau de satisfaction et la perception des personnes ayant reçu l'assistance humanitaire. Il a été révélé par exemple que 75% des ménages ayant reçu de l'assistance ont déclaré ne pas avoir été consultés sur le type d'assistance qu'ils souhaitaient recevoir⁵.

Le constat général reste que le manque de messages communs, stratégiques et transparents aux communautés et d'engagement minimal au niveau de la conception, la mise en œuvre et l'efficacité du programme a conduit à de fréquentes perceptions erronées et frustrations de la part des personnes touchées. Tous les efforts visant à impliquer les communautés tels que l'utilisation des boîtes à suggestions, des lignes d'assistance téléphonique, de groupes de discussion, de réunions avec leaders communautaires, la sensibilisation porte-à-porte, les émissions de radio, etc., ont été

⁵ HNO 2020

lancés de façon ad hoc. Il n'y a pas eu une stratégie, méthodologie ou suivi dans un cadre global.

Ce manque de coordination intra et intersectorielle et inter agence entraîne de nombreuses lacunes au niveau de l'AAP collective, y compris un manque de partage d'informations approprié sur les services disponibles et une duplication des efforts d'engagement communautaire dans bien de cas. De plus, les données collectées à travers ces divers mécanismes sont rarement harmonisées et ne peuvent donc rarement être analysées d'une agence/emplacement à un autre pour offrir une vue d'ensemble, éclairer la prise de décision de l'EHP, et améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire.

Pour relever les défis susmentionnés, les populations affectées, y compris les plus vulnérables, devraient être repositionnées au centre de l'action humanitaire du Niger avec une communication bidirectionnelle améliorée et une participation de manière commune et coordonnée à travers une AAP collective. Une approche collective de la redevabilité envers les populations affectées permettra de rendre potentiellement un large éventail de services à la communauté humanitaire, de soutenir la coordination des partenaires mobilisés en faveur de AAP, et de garantir que les décisions prises sont fondées sur le point de vue et les retours d'informations émanant des populations affectées. Le soutien bien entendu du leadership de la communauté humanitaire des dirigeants est indispensable pour une telle adoption d'AAP qui devra s'appuyer sur les plateformes et réseaux d'engagement communautaire et AAP existants.

4. Objectifs stratégiques

La nécessité d'impliquer davantage les personnes affectées par les crises de manière significative et coordonnée dans tous les aspects des réponses humanitaires (y compris dans les étapes de planification et de prise de décision, les interventions de préparation, la mise en œuvre de la réponse, et le processus de suivi et d'évaluation) est indispensable à l'obtention de meilleurs résultats humanitaires à court et à long terme pour plus d'efficacité et de responsabilité. Veiller à ce que les populations affectées aient leurs mots à dire dans les prises de décisions concernant les programmes humanitaires ayant un impact sur leurs vies est aussi leurs droits.

Tenant compte des cadres et engagements internationaux susmentionnés, et des défis auxquels la réponse est confrontée en partie du fait d'un manque d'AAP collective et d'une absence de coordination des activités liées au AAP, l'EHP a identifié les objectifs stratégiques (OS) suivants :

4.1. OS1 : Améliorer l'orientation stratégique à travers un engagement communautaire coordonné et systématique

Cet objectif vise à soutenir les coordinations stratégique et opérationnelle grâce aux retours d'informations intra et intersectorielles des populations affectées sur leurs besoins, préoccupations et priorités. En outre l'objectif permettra de s'assurer que toutes les activités d'engagement communautaire sont menées de manière coordonnées et systématiques, en minimisant les doubles emplois et les consultations communautaires multiples.

4.2. OS2 : Améliorer la qualité de l'engagement avec les populations affectées

Plus, il y a de l'engagement de la part des personnes affectées par les crises dans les réponses, plus les fossés entre les communautés et les organisations humanitaires se rétrécissent. Cet objectif vise à instaurer et créer un climat de confiance entre les communautés affectées et les travailleurs humanitaires, et à garantir que les perceptions que les communautés ont des intervenants et des réponses soient liées à l'action humanitaire au niveau stratégique et opérationnel. Cela vise à limiter le nombre d'incidents de crise

de confiance entre les humanitaires et les personnes affectées (y compris parfois des manifestations violentes, la propagation de rumeurs, etc.) et permettre de facto une réponse plus efficace.

4.3. OS3 : Améliorer l'efficacité de la réponse

Cet objectif vise à s'assurer d'une coordination avec les acteurs humanitaires pour l'élaboration d'une analyse commune des retours d'informations et des messages communs pour atténuer les lacunes, la duplication et des informations inexactes partagées avec les communautés. Il vise également à garantir une réponse efficace et efficiente, en comblant les lacunes là où elles sont les plus urgentes et en s'adaptant à l'évolution des besoins de manière ponctuelle et ciblée.

Pour ce faire, une communication bidirectionnelle doit être établie, garantissant que les communautés sont informées de l'aide/des services mis à leurs dispositions et que toute lacune/plainte peut être suivie et traitée en temps opportun. Un engagement communautaire fort est essentiel pour la mise en œuvre efficace d'autres piliers de la réponse, y compris la stratégie d'accès (approuvées en novembre 2020) et la stratégie de communication et de plaidoyer d'EHP (en cours d'élaboration), les mécanismes de réponses rapides (RRM), et l'utilisation des transferts monétaires tels que planifiés dans le plan de réponse humanitaire 2021.

4.4. OS4 : Appropriation de la réponse humanitaire par les populations affectées

Cette stratégie vise à garantir que la réponse est durable et pertinente pour les communautés qu'elle cherche à aider. Pour y parvenir, les personnes affectées doivent être replacées au cœur de la réponse humanitaire et l'asymétrie de pouvoir entre les acteurs humanitaires et les personnes affectées doit être compensée par une participation active communautaire représentative, y incluant des femmes, des jeunes, des personnes vivant handicap et d'autres groupes marginalisés. Un manque de compréhension et de participation active aux processus humanitaires et à la prise de décision par les populations affectées, en particulier les groupes les plus vulnérables, implique des asymétries de pouvoir qui peuvent à leur tour conduire à de graves problèmes de protection, y compris des cas d'exploitation et d'abus sexuels.

Force est de reconnaître que, l'AAP collective concentre davantage ses efforts sur le retour d'informations et l'apport de mesures correctives que sur le transfert de pouvoir. Pour ce faire, elle ne parviendra pas nécessairement d'elle-même à une participation plus significative. Elle a toutefois un rôle majeur à jouer pour poser les bases de cette transition dans les années à venir.

5. Piliers de redevabilité collective envers les populations affectées

Pour atteindre les quatre objectifs stratégiques susmentionnés et s'assurer que la redevabilité envers les personnes affectées est renforcée et que l'efficacité et la qualité de la réponse humanitaire sont améliorées, les acteurs humanitaires, et les organes de coordination doivent se concentrer sur les piliers suivants. Ces piliers qui s'interconnectent, s'articulent autour des principes de redevabilité et de bonnes pratiques qui placent les personnes vulnérables au centre des programmes d'urgence et devraient se refléter dans tous les aspects de l'action de l'action humanitaire. Pour une efficacité accrue, ces approches doivent être mises en œuvre durant tout le cycle de programmation humanitaire de manière multisectorielle et intersectorielle, intégrées dans toutes les activités humanitaires et disposer de cadres de suivi et d'évaluation solides.

5.1. Pilier 1 : Communication et partage d'informations

Il s'agit ici de maintenir un dialogue constant entre les organisations humanitaires (locales et internationales) et les personnes affectées pour un accès sûr, approprié, équitable et inclusif aux informations vitales ainsi qu'aux informations sur les droits et les droits des personnes et sur la manière de

les exercer. Cela inclut la responsabilité de soutenir une communication transparente, équitable et bidirectionnelle basée sur les besoins d'information prioritaires et les préférences de communication des populations affectées.

Les informations partagées doivent être fiables, systématiques et même prévisibles pour instaurer et maintenir la confiance. Le partage d'informations doit être basé sur :

- des messages communs afin d'éviter des communications contradictoires et confuses. Compte tenu de la complexité/diversité du contexte en termes de connectivité, du niveau d'alphabétisation, de la diversité linguistique et des vulnérabilités spécifiques liées à l'âge/sexe.
- une évaluation détaillée, à travers la MSNA ou des enquêtes de perception, des préférences de communication et des besoins des personnes affectées, y compris les personnes vivantes avec un handicap. À la suite de cette évaluation/analyse, les organisations humanitaires doivent tirer parti d'une variété de canaux de communication adaptés au contexte, adaptés et ciblés (qui pourraient inclure, par exemple, la presse écrite, des émissions de télévision et/ou de radio, des affiches d'information, des brochures d'information, des messages sur les réseaux sociaux, SMS, sensibilisation en personne, groupes de discussion, questionnaires d'évaluation, rencontres avec des représentants des communautés, représentations dramatiques);

5.2. Pilier 2 : Collecte des retours d'informations et fermeture de la boucle de retour

Il s'agit ici de s'assurer de fournir un accès sûr, approprié, équitable et inclusif aux populations affectées afin de pouvoir collecter leurs contributions et plaintes concernant leurs expériences. Cela inclut aussi leurs points de vue sur la qualité, l'efficacité des interventions et leurs relations avec les personnes et les organisations leur fournissant les services, y compris sur des questions sensibles. Cela implique la responsabilité de s'assurer que les mécanismes sont en place pour collecter et analyser systématiquement les retours d'informations des populations affectées afin d'éclairer les processus de prise de décision, adapter les programmes et les activités si nécessaire, et rendre compte des mesures correctives prises en réponse à leurs commentaires et plaintes.

Les retours d'informations collectées doivent être analysés, visualisés et partagés, suivis au niveau l'EHP et mis en œuvre de manière systématique, au niveau sectoriel et multisectoriel. La fermeture de la boucle de rétroaction soutiendra des actions correctives si nécessaire et garantira que nous répondons de façon ciblée et priorisée aux besoins évolutifs des personnes affectées, même en cas d'urgence soudaine, comme des épidémies localisées, des inondations ou des déplacements. La communauté humanitaire, y compris les donateurs doivent être informés de l'utilisation des retours d'informations dans les actions correctives de la réponse, et le soutien nécessaire pour apporter des actions correctives en fonction de l'apport de la communauté.

5.3. Pilier 3 : Participation communautaire significative

Il s'agit ici d'offrir des opportunités sûres, appropriées, équitables et inclusives aux populations affectées par les crises, à participer aux décisions qui les affectent, y compris la définition et la priorisation des interventions et de déterminer et les types d'assistance à fournir. Cela inclut la responsabilité d'impliquer les populations affectées conformément à leurs préférences aux processus de prise de décision afin qu'elles atteignent un niveau accru d'appropriation sur la façon dont la réponse est menée et priorisée et s'assurer que celle-ci soit pertinente et durable.

Cette participation doit avoir lieu à tous les niveaux (sites, commune, département, région et national, cycle du programme humanitaire, y compris la planification stratégique), car la conception du projet est le moment où les communautés peuvent avoir le plus grand niveau d'influence sur le type d'aide qu'elles reçoivent. Les activités de suivi devraient également inclure la participation de la communauté, afin de garantir que

l'aide est priorisée efficacement au fur à mesure que les besoins évoluent.

5.4. Pilier 4 : Désagrégation des données

La ventilation des données au minimum par sexe, âge et handicap lors de l'évaluation, les étapes de mise en œuvre et de suivi est d'une importance capitale pour la prise en compte des besoins spécifiques. Cela nécessitera une collecte des retours d'informations de manière désagrégée pour permettre une analyse plus élaborée. La désagrégation des données peut fournir des informations factuelles sur la manière dont les crises affectent les sous-groupes des populations affectées en identifiant des facteurs particuliers lors de l'analyse. Cela permet aussi de comprendre les degrés de satisfaction des différents groupes par rapport à la pertinence ou l'efficacité des interventions et apporter des améliorations. Le groupe de travail s'assurera que les outils de collecte utilisés par les partenaires garantissent la désagrégation des données et une certaine harmonisation.

6. Mise en œuvre

6.1. Approche

L'approche AAP collective se repose sur le cadre de redevabilité de la (du) Coordonnatrice (eur) Humanitaire pour une meilleure adhésion stratégique et engagement du leadership humanitaire à la dimension collective de l'approche. Le Groupe de travail AAP sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie globale. Un plaidoyer sera fait pour le recrutement d'un coordonnateur dédié à temps plein hébergé à OCHA pour accompagner la mise en œuvre. Le Groupe de travail sur l'APP sera dirigé par OCHA et Co-facilité par le Cluster Protection et rapportera à l'EHP. L'objectif de ce groupe de travail sera de mettre en œuvre les activités et les services qui soutiennent les actions d'adaptation ou correctives des interventions et programmes sur la base des retours d'information des populations affectées (voir annexe 2 TdR du Groupe AAP).

La mise en œuvre de l'approche collective sera composée de multiples mécanismes qui fournissent, collectent et analysent les informations des personnes affectées à travers un seul système de gestion de l'information. Ce qui devrait permettre une réponse systématique au retour d'informations, l'analyse des tendances et de déclencher l'adaptation de la réponse humanitaire dans l'ensemble.

Les régions prioritaires pour la mise en place de ces activités seront celles en crise humanitaire avec les besoins les plus accrus notamment ***Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri***.

L'ensemble des activités à mettre en œuvre sous l'approche AAP collective sont :

- a. L'articulation de l'AAP et la PSEA. Dans un premier temps, cela nécessitera une cartographie systématique des activités des clusters pour soutenir l'AAP et offrir une approche collective plus cohérente et compréhensible pour mieux soutenir la réponse globale.
- b. Un état des lieux des moyens de communication, des besoins et les préférences des populations affectées en matière d'information. Il existe des modèles disponibles qui peuvent être adaptés au contexte et intégrés dans les efforts en cours. S'il existe des écarts entre les besoins d'engagement et la capacité de réponse, une note conceptuelle mise à jour pourra être utilisée pour aider à mobiliser des ressources supplémentaires.
- c. La mise en place d'un système/plateforme centralisé de gestion des retours d'information à travers le Groupe de Travail Gestion de l'Information facilité par OCHA. Tous les acteurs humanitaires canaliseront leurs retours d'information vers cette plateforme qui devrait être facilement gérable et

de façon anonyme et confidentielle aux niveaux national et de régional. Cela permettra au Groupe de Travail AAP de faire une analyse intégrée des tendances. La flexibilité de la plateforme doit prendre en compte la possibilité aux acteurs contributeurs de suivre leurs retours d'informations et des plaintes formulées par le biais des canaux communications (centres d'information et de retour d'information, les lignes vertes, bases de données suivies et gestions des rumeurs, les programmes radio, etc.), tout en garantissant la confidentialité des plaintes et des retours d'informations.

- d. L'analyse des tendances réalisée par le Groupe de Travail AAP basé sur les informations issues de la plateforme. Cette analyse fournira au Coordinateur Humanitaire et à l'EHP des informations d'adaptation de la réponse humanitaire et garantira la capacité des populations affectées à influencer la prise de décision.
- e. L'intégration absolue de l'AAP dans le Cycle de Programmation Humanitaire (HPC) notamment dans le document de l'Aperçu des Besoins Humanitaires (HNO) et le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) à travers l'introduction des questions AAP dans les évaluations des besoins multisectoriels telle que menée en 2020. Cet effort doit continuer avec notamment le maintien des enquêtes de perception. Cela permettra aux acteurs humanitaires de collecter des retours d'informations afin d'améliorer la programmation et de fermer la boucle.

Les activités sus-énumérées viennent renforcer et compléter les actions recommandées au niveau du HRP 2021 à travers une AAP collective, à savoir :

- Décentralisation du groupe de travail AAP au niveau des régions d'interventions.
- Mise en place des systèmes de collecte de feedbacks sensible aux réalités et pratiques socio-culturelles dans les différentes zones d'intervention.
- La sensibilisation des personnes affectées pour une appropriation des mécanismes de redevabilité.
- Meilleure implication de tous les groupes (femmes, filles, PSH, personnes âgées, hommes et garçons) à travers des réunions communautaires en amont et après les interventions humanitaires au lieu de ne consulter que les leaders communautaires qui parlent au nom des groupes affectés.
- Mise en place d'un système de suivi avec des indicateurs SMART pour mieux appréhender la perception des populations.
- Renforcement des capacités des partenaires pour assurer la collecte et le partage des données de qualité.
- Renforcement des capacités des partenaires pour permettre de passer le message aux personnes malentendantes.
- Renforcement du plaidoyer auprès des partenaires financiers pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des certains groupes de populations.
- Accompagnement des communes pour l'intégration des thématiques transversales dans leurs plans communaux pour une meilleure appropriation.

6.2. Plan d'action et budget

Le Groupe de Travail AAP est chargé de développer un plan d'action annuel et un budget estimatif de mise en œuvre annuel pour couvrir la durée triennale de la stratégie..

6.3. Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

Le Groupe de Travail AAP est chargé de développer un cadre de suivi, et de veiller à ce que tous les partenaires impliqués dans le plan de réponse humanitaire reportent sur les indicateurs retenus.

6.4. Risques et défis

L'approche AAP collective fait face à un large éventail de risques reflétant la responsabilité d'être un service pour tous les humanitaires. Ces risques incluent ceux résultant des domaines du contexte opérationnel (gouvernance, finances et redevabilité) ainsi que les domaines opérationnels (programmatique, interne, coordination et partenariats). Les risques découlant de cette approche peuvent être graves ; cependant, ces risques sont gérés par un suivi qui met l'accent sur l'importance des principes humanitaires et la redevabilité envers les populations affectées et la mise place des SOP pour le partage des informations.

L'élimination totale des risques est impossible. L'acceptation du risque est souvent nécessaire pour favoriser l'innovation et l'efficacité des pratiques humanitaires. L'analyse du risque découle d'un choix éclairé par la modalité de prestation qui est principalement axée sur l'utilisation de partenaires qui ont accès et ont établi des relations avec les communautés locales grâce à leurs programmes d'intervention. Cela permet également de réduire les ressources nécessaires pour investir dans l'établissement de relations avec les communautés affectées et les autorités locales. D'où un encouragement au renforcement, et dans certains cas à l'ouverture de dialogues entre les populations affectées et les acteurs humanitaires.

Le premier et principal défi lié spécifiquement à l'approche AAP collective est le temps nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre. Cela est dû à la nature de l'approche collective, qui demande beaucoup de temps en consultation, obtenir l'adhésion de différentes parties prenantes et communiquer avec différentes structures de coordination. Cela va nécessiter un investissement du capital politique dans l'intégration totale de l'AAP collective à la réponse. Et un engagement total du leadership humanitaire à défendre l'adhésion à cette démarche et son utilisation aussi bien au sein de l'EHP que de la réponse de façon plus générale.

7. Renforcer les capacités sur l'AAP

Quelques-uns des objectifs du recrutement d'un coordonnateur AAP seront de renforcer les capacités, en particulier pour les organisations nationales; soutenir la formation sur le partage des informations communautaires et l'analyse des données issues des systèmes de rétroaction communautaire.

Le Groupe de Travail AAP intégrera dans ses activités prioritaires le renforcement des capacités en termes de soutien technique aux secteurs et aux agences, y compris le gouvernement, la société civile et les organisations non gouvernementales (nationales et internationales).

L'expertise en matière de AAP doit se développer, mais cela doit se faire dans l'esprit d'une activité complémentaire plutôt que comme un élément de condition sine qua non d'une mise en œuvre de l'AAP collective au Niger.

8. Intégration de l'AAP dans le cycle de planification et de réponse humanitaire

Les engagements de la communauté humanitaire sur la redevabilité envers les personnes affectées impliquent une prise en compte de la redevabilité collective dans notre cycle de programmation humanitaire. Le cadre de redevabilité collective s'intègre au niveau de la planification et de la réponse humanitaire à travers les étapes suivantes⁶:

1. L'évaluation et analyse des besoins⁷ qui doivent refléter la perception, les besoins, les priorités et les préférences de tous les groupes et sous-groupes au sein des communautaires concernés.

⁶ https://kmp.hpc.tools/attachments/116b1450-b0fd-412a-82a9-76a80c43c1c8/2021_HPC%20Guidance%20on%20AAP%20in%20the%20HRP_0.docx

⁷ https://unitednations.sharepoint.com/:w:/r/sites/OCHAAAP/AAP%20Documents/AAP%20in%20the%20HPC/2021_HPC%20Guidan

2. La planification doit être systématiquement participative, y incluant tous les groupes et sous-groupes au sein des populations affectées.
3. L'approche doit être dotée de ressources au niveau national qui coordonne la mise à disposition d'informations sur les systèmes de rétroaction communautaire et la participation.
4. Une mise en œuvre de la réponse coordonnée incluant la participation des groupes et sous-groupes au sein des populations affectées et guidée par les informations collectées à travers les systèmes de rétroaction ; une mise en œuvre suivie et ajustée au besoin.
5. Un processus indépendant et participatif pour évaluer, vérifier et tirer des enseignements de la mise en œuvre de la réponse, qui est pris en compte dans les futures planifications et les réponses humanitaires.

9. Annexe

9.1. TdR GT AAP

TERMES DE RÉFÉRENCE

Le Groupe de Travail (GT) AAP est un mécanisme de coordination qui soutient les efforts collectifs en matière d'engagement et de redevabilité envers les populations affectées au niveau global de la réponse humanitaire en coopération avec les acteurs du développement, le gouvernement et d'autres acteurs de la société civile. Le GT AAP représente un point d'appui à la coordination intersectorielle.

I. Objectif global

Le GT AAP a pour objectif principal de soutenir la réponse humanitaire au Niger à travers la mise en place du service collectif et d'appui nécessaire aux actions correctives ou d'adaptation aux interventions et des programmes ou réponses en considérant les retours d'informations des populations affectées pour une amélioration globale de l'efficacité et de la qualité de la réponse humanitaire.

II. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira :

1. De mettre à la disposition de la communauté humanitaire et du gouvernement et d'autres acteurs de la société civile une plateforme de centralisation la mise en œuvre et suivi des activités pour redevabilité collective envers aux personnes touchées.
2. De soutenir la coordination intersectorielle à travers une analyse régulière des retours d'informations, des plaintes et rumeurs des personnes affectées afin d'identifier les tendances des degrés de satisfaction, besoins prioritaires et rumeurs, avec comme effet d'impact recherché l'amélioration et l'adaptation des interventions et programmes humanitaires.
3. De promouvoir et soutenir à travers l'ICCG et l'EHP l'intégration de la redevabilité envers les populations affectées par les crises dans le cycle de programmation humanitaire, les interventions, les évaluations sectorielles et multisectorielles des besoins, les produits de communication et que des actions d'adaptation entreprises prenant en compte les retours d'informations, les plaintes et les rumeurs.
4. Plaidoyer auprès du leadership de la coordination humanitaire, des donateurs ou des décideurs en matière de programmation pour qu'ils allouent des fonds pour permettre une participation efficace et promouvoir une culture parmi le personnel d'acceptation de l'échec et des retours négatifs d'informations des populations affectées.

III. Fonctions clés

- Promouvoir et soutenir les communications bidirectionnelles et s'assurer que les besoins et préférences des personnes en matière d'information soient pris en compte dans les évaluations en cours. En collaboration avec les partenaires, utiliser les données recueillies pour informer et mettre à jour l'analyse sur les besoins et l'accès à l'information.
- Promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'enquêtes sur les perceptions des personnes affectées sur la réponse humanitaire et leurs accès à l'information, à l'aide humanitaire pour aider à la prise de décisions des actions correctives ou adaptatives des programmes et interventions.

- Promouvoir et coordonner les efforts des partenaires en matière de redevabilité à travers l'élaboration d'une cartographie des acteurs clés, des mécanismes de redevabilité disponibles et l'élaboration des procédures standard d'opérations sur le partage d'information pour une meilleure approche collective de l'APP.
- Promouvoir et soutenir les partenaires dans le suivi des rumeurs et les aider à apporter des réponses appropriées aux populations affectées. Intégrer les rumeurs et les réponses appropriées dans l'analyse collective intersectorielle et multisectorielle des retours d'information sur les besoins, les préoccupations et les priorités des personnes affectées par les crises.
- Promouvoir et soutenir le partage coordonné d'informations et de messages en réponse aux besoins en informations exprimés par les communautés. Travailler avec les clusters et le Groupe de Communication Humanitaire pour rédiger, prioriser et tester les messages clés. Intégrer dans les messages les facteurs sociaux, culturels et religieux pertinents et, le cas échéant, les éléments de gestion des risques à plus long terme.
- Promouvoir, soutenir et coordonner avec le réseau PSEA et le Cluster Protection les approches collectives telles que les permanences téléphoniques et autres mécanismes de retour d'information, y compris ceux qui traitent des plaintes et des réponses en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA). Il existe déjà un certain nombre de mécanismes pour le partage d'information, les retours et les plaintes, mis en place par différents intervenants. Il est important de faire une évaluation de ces mécanismes pour connaître les plus appropriés, s'assurer qu'ils suivent des normes standards, et que des voies d'orientation efficaces existent.
- Promouvoir et soutenir l'agrégation des données et des retours d'informations des populations affectées, afin d'identifier les lacunes dans la réponse globale. Et les intégrer dans les analyses communes et intersectorielles des retours communautaires sur les besoins, les préoccupations et les priorités.
- Promouvoir et soutenir les partenaires à concevoir des stratégies ou des activités qui augmenteraient la participation et l'implication des populations affectées, en facilitant l'écoute et en répondant aux commentaires émanant des personnes affectées (hommes, des femmes et des enfants y compris les personnes avec des besoins spécifiques) et travailler à l'amélioration du partage des informations concernant la réponse humanitaire.
- Fournir un soutien technique aux secteurs et aux agences, y compris le gouvernement et les organisations non gouvernementales, le cas échéant, pour améliorer leur capacité à développer des messages clés et à partager efficacement les informations avec les populations affectées en utilisant leurs canaux préférés de communication. Le travail de l'identification des préférences des moyens de communication des populations affectées doit être fait en amont.

IV. Composition

Le Groupe de travail sera sous la coordination de OCHA et avec la co-facilitation du Cluster Protection avec l'implication du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes.

Coordination: OCHA

Co-facilitation: Cluster Protection

- Membres : les points focaux AAP, les charges de M&E, les chargés de communication et engagement communautaire travaillant pour les types d'organisations suivantes : ONG internationales et nationales, y compris la société civile.
- Observateurs : CICR, MSF

V. Liens avec les autres structures de coordination

Le Groupe de Travail AAP s'inscrit dans le cadre de mécanisme de coordination existant et se fait représenter dans l'ICCG. À ce titre il sert aussi de support aux initiatives en matière d'engagement communautaire et redevabilité au niveau des organisations partenaires de tous les clusters. La plupart des activités se feront au niveau des régions en lien avec les groupes sectoriels. Les activités AAP dans les régions découleront des mécanismes et stratégies élaborées par le groupe de travail au niveau national.

VI. Fréquence et modalité des rencontres

Les réunions se tiendront **une fois par mois chaque premier jeudi du mois de 14h30 à 15h30**. Des sessions ad hoc portant sur des sujets pertinents dont le traitement ne peut attendre la réunion ordinaire peuvent se tenir après consultation des membres du Groupe. L'agenda et l'invitation seront envoyés aux membres, par le coordonnateur, au moins 72 heures avant chaque rencontre. Les réunions se tiendront dans la salle de conférence OCHA Niamey. La rédaction du compte rendu des réunions se fera de façon tournante. Le compte rendu de chaque réunion sera partagé aux membres du Groupe pour validation dans les 72 heures suivant la rencontre.